

## RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### BAIL DE LOCATION D'ESPACES OCCUPÉS PAR L'ORGANISME PUBLIC

Paragraphe 27 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2019-2020

Déclaration de renseignement annuel

| Usage de l'espace occupé | Adresse   | Nom du locateur                        | Superficie louée    | Montant du loyer           |
|--------------------------|---|--|---------------------|----------------------------|
| Bureau et entrepôt       | 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10<br>Québec (Québec) G1R 6A6 | Société québécoise des infrastructures | 1369 m <sup>2</sup> | 347 244,66 \$ <sup>1</sup> |

Le BAPE sera relocalisé en décembre 2019, le montant du loyer est donc pour 9 mois. Nous réajusterons l'information lorsque celle-ci sera connue pour les mois de janvier à mars 2020.

<sup>1</sup> Des frais d'aménagements financés par la Société québécoise des infrastructures s'ajoutent au bail de location pour une somme de 42 235,20 \$ pour l'exercice 2019-2020.